

Energie

Plan de sobriété énergétique, acte II



Agnès Pannier-Runachet, ministre de la transition énergétique, a présenté l'acte II du Plan de sobriété énergétique, autour de 14 mesures. L'objectif : **réduire de 40%** la consommation d'énergie d'ici 2050, et atteindre les objectifs climatiques.

En bref

Fixer des objectifs chiffrés

- La ministre souhaite que les entreprises se fixent des **objectifs chiffrés** en matière de baisse de consommation d'énergie

La place des organes de direction

- Ces objectifs seraient validés par des **"instances internes élevées"**
- Ces objectifs seraient ensuite **partagés largement** : rapport annuel etc.

Publier ces objectifs

- Le gouvernement souhaite que **les entreprises publient leurs objectifs et résultats** sur leur site internet ou des plateformes dédiées (ex : Les entreprises s'engagent)

Les 9 mesures à destination des entreprises

1



Adoption d'**objectifs chiffrés** par les entreprises du CAC 40

4



Engagements du **secteur sportif** à partir de la saison 2023/2024

7



Incitation des salariés des grandes entreprises de rouler à **110km/h sur autoroute**

2



Limitation de la température intérieure minimale à **26°C**

5



Engagements du **secteur culturel**, particulièrement actif en été

8



Renforcement du malus des véhicules les plus émetteurs de CO2 à partir de 2024

3



Application du **décret "Portes fermées"** pour les commerces utilisant un climatiseur

6



Engagements des **sociétés d'autoroute** (communication...)

9



Relais de sensibilisation par les **enseignes de distribution** et les fournisseurs d'énergie

A noter

Le programme gratuit « Baisse les Watts », financé par les Certificats d'économies d'énergies, vise à accompagner les TPE/PME dans leur baisse de consommation d'énergie. Depuis son lancement 2022, le programme a accompagné plus de 2000 PME/TPE.

Pour aller plus loin



Dossier de presse "Plan de sobriété énergétique"

Replay "Transition écologique et compétences"